

N/REF : 29/12/2025 17H08 C:002020 I:02567
V/REF : AC/C35573
V/Email reçu le Lundi 29/12/2025 a 17H08

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BPE
IMMEUBLE : BAZ PEROUS - BPE
7 A 13, RUE ANGELE VANNIER
.
35560 BAZOUGES LA PEROUSE

Rennes, le 10 Février 2026

Référence Marché: 024071-ELT-004-Lot10 St Malo
LOCALISATION : 9 RUE ANGELE VANNIER - MR DAVID 06 13 30 32 72
LOGEMENT N° 011327, PORTE N°1327, 1° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : PANNE RADIATEUR SÉJOUR
Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 20/01
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
LOCATAIRE ABSENT MALGRÉ LA PRISE DE RENDEZ-VOUS
PLUSIEURS APPELS TÉLÉPHONIQUES : PAS DE RÉPONSE
INTERVENTION A REPLANIFIER
--
INTERVENTION DU 05/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
RECHERCHE DE PANNE
CONSTAT : PROBLEME DE DÉLESTEUR.
MISE EN MARCHÉ DIRECT.
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 10/02/26 a 11H26 sfaruel@aiguillon.com
MG LCOMPTER Email envoyé le 20/01/26 a 17H41 M. E ROCHE
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 10/02/26 A 11:25 MME S FARUEL

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	DEP003-Dépl.Absence locataire le 20/01	1	30,00	30,00
2,50	MOE001-H(s) Electricien Hors BPU	2	46,00	115,00
1,00	DEP002-Dépl.<35km de l'ag.Aig.Tvx hs BPU	2	25,00	25,00
TOTAL H.T.				170,00
T.V.A. a 10,00%				17,00
TOTAL T.T.C.En EURO				187,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.